

MEMORIAL

**Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg**

**MEMORIAL**

**Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg**

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 432**12 juin 2001****SOMMAIRE**

C.E.L.I.A., S.à r.l., Wiltz	20713	MAG International, S.à r.l., Luxembourg	20734
Groengrond S.A., Luxembourg	20691	Maggiore International S.A., Luxembourg	20698
I.C.B. Holding S.A., Luxembourg	20691	Maggiore International S.A., Luxembourg	20699
I.R.I.S. S.A., Windhof	20698	Magna Holding S.A., Luxembourg	20702
Imalo, S.à r.l., Nospelt	20692	Magna Holding S.A., Luxembourg	20702
Imm lux S.A., Howald	20692	Maître Mesure S.A., Luxembourg	20708
Inalux S.A., Luxembourg	20692	Marcan, S.à r.l., Rollingen/Mersch	20710
Ingefo Holding S.A., Luxembourg	20693	Marketing Business Center S.A., Luxembourg ..	20710
Ingefo Holding S.A., Luxembourg	20693	MC Constructions, S.à r.l., Rollingen	20711
Institut Commercial Industriel S.A.H., Luxem- bourg	20695	Mechanical and Industrial Development Holding S.A., Luxembourg	20711
Interiron S.A., Luxembourg	20695	Mechanical and Industrial Development Holding S.A., Luxembourg	20711
International Relief Logistics S.A.	20702	Mechanical and Industrial Development Holding S.A., Luxembourg	20711
International Trading and Consulting Luxem- bourg Holding S.A., Luxembourg	20691	Medium S.A. Holding, Luxembourg	20712
Internationale de Gestion S.A., Luxembourg ..	20696	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Isodata Holding S.A., Luxembourg	20698	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
J.P.S. Group, S.à r.l., Luxembourg	20733	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Jacoby-Wampach, S.à r.l., Larochette	20700	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Jarkride Holding S.A., Luxembourg	20700	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Johnebapt Holding S.A., Luxembourg	20701	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
JPM 29, Luxembourg	20701	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Kerima S.A., Luxembourg	20702	Meloc, S.à r.l., Luxembourg	20709
Kintel Luxembourg, Luxembourg	20703	Mebles d'Occasion Weiten, S.à r.l., Cruchten ..	20713
Kiruna Holding S.A., Luxembourg	20703	Micaboul Holding, Luxembourg	20713
Laboratoire Dentaire Marc Mullenbach, S.à r.l., Luxembourg	20704	MRG Diffusion S.A., Bereldange	20708
Leitz-Service, GmbH, Steinfort	20705	Naska Group S.A., Luxembourg	20713
Leska S.A., Luxembourg	20705	New Age Luxembourg S.A., Esch-sur-Alzette ..	20715
Lindia Holding S.A., Luxembourg	20706	Nouvelle Radiocom, S.à r.l., Luxembourg	20715
LKR Immobilien Gesellschaft S.A., Luxembourg ..	20706	Oliwood, S.à r.l., Luxembourg	20717
Lockwood International Holding S.A.H., Luxem- bourg	20706	Optimex S.A., Bascharage	20717
Lombard Odier Invest S.A., Sicav, Luxembourg ..	20706	Ormeaux S.A., Luxembourg	20717
Lugex S.A., Luxembourg	20707	Pavico, S.à r.l., Dudelange	20718
Lutgen & Fils, S.à r.l., Pétange	20707	Pearson Television Holdings S.A., Luxembourg ..	20718
Lux-Sucre, S.à r.l., Differdange	20708	Pesca Holding S.A., Luxembourg	20717
Luxtecta Service S.A., Luxembourg	20692	Privalux Management S.A., Luxembourg	20718
M.P.M. International S.A., Luxembourg	20695	Privalux Management S.A., Luxembourg	20720
MA.GI.KI.ZO Holding S.A., Luxembourg	20708	Prodilux, S.à r.l., Windhof-Capellen	20721
		Project Consult S.A., Luxembourg	20721
		Raiffeisen RE S.A.	20721
		Réunion S.A.H., Luxembourg	20704

Réunion S.A.H., Luxembourg	20704	Supermarket Norte Investments, S.à r.l., Luxembourg	20694
Richter Family Holdings Europe S.A., Luxembourg	20722	Supermarket Norte Participations, S.à r.l., Luxembourg	20696
Royal Oak S.A., Luxembourg	20712	Supermarket Norte Participations, S.à r.l., Luxembourg	20697
RTL/Veronica de Holland Media Groep S.A., Luxembourg	20720	Symmaque S.A., Luxembourg	20710
S & P Invest S.C.I., Rameldange	20727	Tara Tour Holding S.A.H., Luxembourg	20725
S & P Invest S.C.I., Rameldange	20728	Tara Tour Holding S.A.H., Luxembourg	20726
S.A.F.I. S.A., Société Anonyme Financière Internationale, Luxembourg	20707	The Fastnet House S.A., Luxembourg	20729
S.M.M. Holdings, Luxembourg	20724	The Investor's House S.A., Luxembourg	20729
S3I S.A., Luxembourg	20722	The Investor's House S.A., Luxembourg	20729
Sanara S.A., Senningerberg	20721	Theore Holding S.A., Luxembourg	20728
Secural S.A., Luxembourg	20701	Thomas S.A., Senningerberg	20729
Silbermauer S.A., Luxembourg	20722	Tibur S.A., Luxembourg	20700
Sitcom International S.A., Luxembourg	20722	Tibur S.A., Luxembourg	20700
Sitcom International S.A., Luxembourg	20723	Tragelux S.A., Mamer	20730
Société d'Etude et de Construction S.A., Luxembourg	20724	Twinterg S.A., Esch-sur-Alzette	20730
Société Financière de Nolay S.A., Luxembourg ..	20724	Tyack S.A., Luxembourg	20730
Société Holding Pelmo, Luxembourg	20724	Tyack S.A., Luxembourg	20731
Socotel S.A.H., Luxembourg	20725	Tyrus S.A., Luxembourg	20705
Soffirico S.A., Luxembourg	20725	Tyrus S.A., Luxembourg	20705
Software Development & Consulting S.A., Luxembourg	20724	Ubi-Bene S.A., Luxembourg	20732
Solkarst International S.A., Luxembourg	20725	Unico Investment Fund Management Company S.A., Luxembourg	20732
Solutions Graphiques, S.à r.l., Strassen	20715	Vanpiperzeel S.A., Luxembourg	20732
Soprano S.A., Luxembourg	20727	Vernel Securities S.A., Luxembourg	20729
Stin Luxembourg S.A., Luxembourg	20728	Virais Holding S.A., Luxembourg	20690
Stiphout Finance S.A., Luxembourg	20728	Wagner Sélection S.A., Luxembourg	20690
Supermarket Norte Investments, S.à r.l., Luxembourg	20693	Weila Immobilien S.A., Dudelange	20732

VIRAI HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 41.867.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 16 novembre 2000 à Luxembourg

L'Assemblée décide d'accepter la démission de Monsieur Edmond Ries de son poste d'Administrateur et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

L'Assemblée décide de nommer en remplacement au poste d'Administrateur:

Monsieur Etienne Gillet, comptable, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2005.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68989/531/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

WAGNER SELECTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.
R. C. Luxembourg B 41.434.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, en date du 19 décembre 1992.

Le bilan et l'annexe établis au 31 décembre 1998, ainsi que les informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

WAGNER SELECTION S.A.

Signature

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(68991/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

GROENGROND S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-2714 Luxembourg, 2, rue du Fort Wallis.
R. C. Luxembourg B 39.474.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 8 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Norbert Theisen
- Madame Léa Bausch.

L'Assemblée renouvelle le mandat de commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 30 octobre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(68822/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

I.C.B. HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 64.778.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire réunie à Luxembourg, le 30 novembre 2000, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
2. L'Assemblée prend acte des démissions de trois administrateurs - EXECUTIVE MANAGEMENT, S.à r.l., ERME-SINDE MANAGEMENT, S.à r.l. et C.E.O., S.à r.l. et nomme en leurs remplacements:
 - Monsieur Jean Hoffmann, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Monsieur Marc Koeune, administrateur de sociétés, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Nicole Thommes, employée privée, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg;
 - Madame Andrea Dany, administrateur de sociétés, domiciliée professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.

Ils termineront le mandat de leurs prédécesseurs auxquels décharge pleine et entière a été accordée.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 87, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68825/693/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

**INTERNATIONAL TRADING AND CONSULTING LUXEMBOURG HOLDING S.A.,
Société Anonyme.**

Siège social: L-1727 Luxembourg, 39, rue Arthur Herchen.
R. C. Luxembourg B 19.199.

Il résulte d'une délibération du conseil d'administration qu'à l'unanimité de tous les administrateurs, il a été décidé de transférer le siège social de la société au 39, rue Arthur Herchen, L-1727 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 13 septembre 1999.

Pour le conseil d'administration

G. Decker

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68835/624/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

IMALO, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8391 Nospelt.
R. C. Luxembourg B 58.400.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68826/799/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

IMMALUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2272 Howald, 31, rue Edouard Oster.
R. C. Luxembourg B 67.391.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Howald, le 6 décembre 2000.

Signature.

(68827/664/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INALUX, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 40.656.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 5 septembre 2000

L'Assemblée générale renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Michel Becquet
- Monsieur James E. Lieber
- Monsieur Alex Schmitt
- Monsieur Guy Arendt

et le mandat de commissaire aux comptes de la société:

- EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire

Signature

(68828/636/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 7A, rue de Bitbourg.
R. C. Luxembourg B 53.120.

Réunion du Conseil d'Administration

Le conseil d'administration composé par ses membres actuellement en fonction:

- Madame Charlotte Kleinclaus, 53B, rue de la République à F-57330 Kanfen
- Monsieur Gérard Wiczoreck, 53B, rue de la République à F-57330 Kanfen, et
- Monsieur Frank Annicaert, Sneppenstraat, 104 à B-3010 Leuven,

constate, à la date d'aujourd'hui, le 24 novembre 2000, que le capital a été libéré totalement de façon que le capital souscrit de 1.250.000,- est à l'entière disposition de la société comme en témoigne l'extrait de banque annexé.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2000.

Signé: C. Kleinclaus, G. Wiczoreck, F. Annicaert.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 novembre 2000, vol. 318, fol. 36, case 2/1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Ries.

(68871/612/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INGEFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.302.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68829/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INGEFO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 62.302.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 28 septembre 2000 à Luxembourg

L'Assemblée révoque le mandat d'administrateur de Messieurs Alain Maquet et Marc Petit avec effet immédiat et décide de nommer en remplacement comme nouvel administrateur: Monsieur Jacques Tordoor, employé privé, 3B, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Statutaire à tenir en 2003. Le nombre des administrateurs passe de 4 à 3.

Pour copie conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68830/531/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 75.317.

In the year two thousand, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, having its registered office at Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands),

here represented by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale,

by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 75.317, incorporated by deed of Maître Norbert Muller, notary residing at Esch-sur-Alzette, on the 18th April 2000, not yet published in the Mémorial C.

That he has taken the following resolutions:

First resolution

The partner states that by a transfer of shares under private seal on the 31st July 2000, the company CHAPRON CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies), has transferred its one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each in the said company SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., to the said company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY.

Second resolution

As a consequence of the following resolution, Article six of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The shares have been subscribed by the company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, having its registered office at Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands).

All the shares have been totally paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, ayant son siège social à Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands),

ici représentée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 75.317, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 2000, non encore publié au Mémorial C.

Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 31 août 2000, la société CHAPRON CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune dans la prédite société SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., à la prédite société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, ayant son siège social à Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands).

Toutes les parts sociales ont intégralement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2000, vol. 511, fol. 88, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68957/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SUPERMARKET NORTE INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.317.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68958/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INSTITUT COMMERCIAL INDUSTRIEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.
R. C. Luxembourg B 62.278.

Les comptes annuels, la proposition d'affectation du résultat ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

(68831/043/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INTERIRON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.590.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Signature

Le mandataire de la société

(68832/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

M.P.M. INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.500,-

Siège social: L-2550 Luxembourg, 38, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 69.702.

Assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg, le 28 novembre 2000

L'an deux mille, le vingt-huit novembre, l'Assemblée Générale Extraordinaire s'est réunie au siège social de la société sous la présidence de M. Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

M. le Président constate que toutes les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social sont présents ou représentés à la présente assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

Ordre du jour:

Démission et nomination du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter les démissions des membres du conseil d'administration et du commissaire aux comptes, et de leur donner décharge pleine et entière pour leurs activités exercées durant leurs mandats.

Deuxième résolution

L'assemblée procède à la nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes, pour une durée de six ans:

Administrateurs

Monsieur Guy Feite, directeur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Monsieur Stefano Giuffra, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg.

Compagnie d'Etude et de Conseil (Luxembourg) S.A., société de droit luxembourgeois, ayant son siège à Luxembourg.

Commissaire aux comptes

OXFORDSHIRE SERVICES LIMITED, ayant son siège à Tortola, Iles Vierges Britanniques.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait et passé à Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Signature

Le Président

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 77, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68900/000/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INTERNATIONALE DE GESTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 47.438.

Les comptes annuels aux 31 décembre 1999 et 1998, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 avril 2000

Conseil d'Administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat des Administrateurs pour la durée d'un an. Suite à cette décision le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2000 se compose comme suit:

- Reuter Carine, administrateur de sociétés, demeurant à L-3233 Fennange
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, demeurant à B-6821 Lacuisine
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-9088 Ettelbruck.

Commissaire aux Comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau, pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 221.228 pour l'exercice se terminant au 31 décembre 1999.

F. Mangen

Administrateur

(68836/750/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.318.

In the year two thousand, on the thirteenth of November.

Before Us, Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

The company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, having its registered office at Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands),

here represented by Mr Klaus Krumnau, private employee, residing at L-8383 Koerich, 8, rue Principale, by virtue of a proxy given under private seal.

This proxy, signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

This appearing person, through its mandatory, declared and requested the notary to act:

That the appearing person is the sole actual partner of SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., a société à responsabilité limitée, having its registered office in L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B number 75.318, incorporated by deed of Maître Norbert Muller, notary residing at Esch-sur-Alzette, on the 18th April 2000, not yet published in the Mémorial C.

That he has taken the following resolutions:

First resolution

The partner states that by a transfer of shares under private seal on the 31st July 2000, the company RASCASSE CORPORATION LIMITED, having its registered office at The Valley, Anguilla (British West Indies), has transferred its one hundred and twenty-five (125) shares with a par value of one hundred euros (100.- EUR) each in the said company SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., to the said company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY.

Second resolution

As a consequence of the following resolution, Article six of the Articles of Incorporation is amended as follows:

«**Art. 6.** The company's capital is set at twelve thousand five hundred euros (12,500.- EUR), represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred euros (100.- EUR) each, all entirely subscribed and fully paid up.

The shares have been subscribed by the company SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, having its registered office at Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands).

All the shares have been totally paid up.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twenty-five thousand Luxembourg francs.

Whereof the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, the appearing person signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, ayant son siège social à Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands),

ici représentée par Monsieur Klaus Krumnau, employé privé, demeurant à L-8383 Koerich, 8, rue Principale, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Lequel comparant, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

Que le comparant est le seul et unique associé actuel de la société à responsabilité limitée SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 75.318, constituée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 18 avril 2000, non encore publié au Mémorial C.

Qu'il a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé constate qu'en vertu d'une cession de parts sous seing privé du 31 juillet 2000, la société RASCASSE CORPORATION LIMITED, avec siège social à The Valley, Anguilla (British West Indies), a cédé ses cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune dans la prédite société SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., à la prédite société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'article six des statuts se trouve modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune, toutes entièrement souscrites et intégralement libérées.

Les parts sociales ont été souscrites par la société SUPERMARKETS HOLDING COMPANY, ayant son siège social à Caledonian House, Jenner Street, George Town, Grand Cayman (Cayman Islands).

Toutes les parts sociales ont intégralement libérées.»

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison du présent acte sont évalués à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une traduction française; à la requête de la même personne et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Signé: K. Krumnau, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 17 novembre 2000, vol. 511, fol. 88, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68959/231/93) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SUPERMARKET NORTE PARTICIPATIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 75.318.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68960/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

I.R.I.S. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue des Trois Cantons.
R. C. Luxembourg B 43.063.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 25 septembre 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

Réserve légale	10.554,- LUF
Résultat reporté.....	200.523,- LUF

Composition du Conseil d'Administration

IRIS GROUP S.A., avec siège social à Mont Saint Guibert;
Pierre Henri Rion, ingénieur civil électronique-informatique, demeurant à Perwez;
Pierre André Guy de Muelenaere, ingénieur civil et docteur en sciences appliquées, demeurant à Sart Messire Guillaume.

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., avec siège à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

Experts Comptables & Fiscaux

Réviseurs d'Entreprises

(68837/592/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ISODATA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 54.685.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68838/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.
R. C. Luxembourg B 78.397.

L'an deux mille, le dix novembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., avec siège social à L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich en date du 6 octobre 2000, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en cours d'inscription au registre de commerce et des sociétés près le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg.

L'assemblée est ouverte à 15.15 heures sous la présidence de Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant à Lorry-les-Metz (France), qui désigne comme secrétaire Madame Céline Fournier-Vendier, employée privée, demeurant à Metz (France).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Hubert, employée privée, demeurant à Ville-Houdlémont.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1.- Augmentation de capital pour le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR à 10.379.140,- EUR par émission de 1.032.914 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10,- EUR chacune ayant les mêmes droits et les mêmes obligations que les actions antérieures.

2.- Souscription et libération.

3.- Renonciation pour autant que de besoin au droit préférentiel de souscription.

4.- Modification correspondante de l'article 5, premier alinéa des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à dix millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante euros (10.379.140,- EUR), représenté par un million trente-sept mille neuf cent quatorze (1.037.914) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

5.- Divers.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de 10.329.140,- EUR pour le porter de son montant actuel de 50.000,- EUR à 10.379.140,- EUR par création de 1.032.914 actions nouvelles.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces par la société FIDUCIARIA CORDUSIO SpA, société anonyme de droit Italien, avec siège social à I-20121 Milan, 4, Via Dante, Italie,

ici représentée par Madame Catherine Hubert, prénommée,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Milan (Italie) le 2 novembre 2000,

laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte, avec lequel elle sera enregistrée.

Il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément que le montant de dix millions trois cent vingt-neuf mille cent quarante euros (10.329.140,- EUR) est à la libre disposition de la société.

Deuxième résolution

Suite à la résolution précédente l'article 5, premier alinéa des statuts est modifié pour avoir la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à dix millions trois cent soixante-dix-neuf mille cent quarante euros (10.379.140,- EUR), représenté par un million trente-sept mille neuf cent quatorze (1.037.914) actions d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15.30 heures.

Frais

Pour la perception des droits d'enregistrement le capital social de 10.329.140,- EUR est évalué à 416.676.474,68 LUF (cours officiel du 1^{er} janvier 1999: 1,- EUR=40,3399 LUF).

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société en raison de sa constitution sont estimés à environ 4.345.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, C. Fournier-Vendier, C. Hubert, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 73, case 9. – Reçu 4.166.765,- francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 1^{er} décembre 2000.

P. Decker

Notaire

(68874/206/81) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAGGIORE INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 78.397.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour l'association

P. Decker

Notaire

(68875/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

JACOBY-WAMPACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7629 Larochette, 12A, rue de Mersch.

R. C. Luxembourg B 65.408.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour JACOBY-WAMPACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68841/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

JARKRIDE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 30.082.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 1998, que:

- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68842/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 59.416.

—
Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 26 mai 2000

L'Assemblée accepte la démission de la société IMMERSEWEALTH LTD et nomme en remplacement la société INNERVISTA LTD dont le mandat expire à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

(68971/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.

R. C. Luxembourg B 59.416.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 26 mai 2000

L'Assemblée Générale Annuelle accepte la démission de IMMERSEWEALTH LTD et décide d'élire à l'unanimité comme nouvel Administrateur la société INNERVISTA LTD, dont le mandat viendra à expiration à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68972/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

JOHNEBAPT HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 32.872.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 20 janvier 1998 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68843/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

JPM 29, Société à responsabilité limitée.

Capital social: LUF 6.000.000,-.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R. C. Luxembourg B 50.634.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 1999 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 546, fol. 66, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Extrait des résolutions prises par les associés le 24 novembre 2000

Est nommé gérant, Monsieur Jacques-Olivier Joncoux, son mandat prenant fin lors de l'Assemblée des associés statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Signature.

(68844/534/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SECURAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 26.302.

Les comptes annuels aux 30 juin 2000 et 1999 enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 13 septembre 2000

Conseil d'administration

L'assemblée a décidé d'accepter la démission de M. Jos Daniels de son poste d'administrateur et de ne pas pourvoir à son remplacement. Le mandat des autres administrateurs est renouvelé pour une durée d'un an.

Suite à ces décisions le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2000/2001 est composé comme suit:

- Leysen André, Administrateur de sociétés, demeurant à B-2020 Antwerpen, Président,
- Francken Marc, Administrateur de sociétés, demeurant à B-Rumst, Vice-Président et Administrateur-Délégué,
- Chevalier de Schaetzen van Brienens Stany, Administrateur de sociétés, demeurant à B-3840 Borgloon,
- Baronne Vlerick-Sap Cécile, Administrateur de sociétés, demeurant à B-8730 Beernem,
- Muller Edmond, Industriel, demeurant à L-8378 Kleinbettingen,
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-Ettelbruck,

Commissaire aux comptes

L'assemblée a décidé de renouveler le mandat du Commissaire aux Comptes de la société REVILUX S.A., avec siège social à 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg pour une durée d'un an.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de EUR 1.186.585,36 pour l'exercice se terminant au 30 juin 2000 comme suit:

- Allocation à la réserve légale	59.329,27 EUR
- Report à nouveau	1.127.256,09 EUR
	1.186.585,36 EUR

F. Mangen

Administrateur

(68934/750/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

INTERNATIONAL RELIEF LOGISTICS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 69.803.

—
Par la présente le siège et le mandat de commissaire de la société INTERNATIONAL RELIEF LOGISTICS S.A., R. C. B numéro 69.803, sont dénonçés avec effet immédiat.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

KM KARTHEISER MANAGEMENT, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 5. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68845/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

KERIMA S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.

R. C. Luxembourg B 38.996.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 8 novembre 2000

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à cinq.

2. La démission de Monsieur Toby Herkrath de son mandat d'administrateur est acceptée.

3. Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre, est nommé en son remplacement, en tant qu'administrateur. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2004.

4. Madame Florence Mothe, administrateur de sociétés, F-Portets et Monsieur René Träger, administrateur de sociétés, F-Portets, sont nommés en tant qu'administrateurs supplémentaires. Leurs mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2004.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

Certifié sincère et conforme

Pour KERIMA S.A.

COMPANIES & TRUSTS PROMOTION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68846/696/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAGNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.332.

—
Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2000 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68878/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAGNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 42.332.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 72, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Il résulte d'une décision prise lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2000 que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expirent lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68877/000/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

KINTEL LUXEMBOURG.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 45.957.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 16 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas
- Monsieur Peter Fielding
- Monsieur Philippe Slendzak

et le mandat de commissaire aux comptes de
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(68847/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

KIRUNA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 57.228.

L'an deux mille, le quinze novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire de la société anonyme KIRUNA HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont R.C. Luxembourg section B numéro 57.228, constituée suivant acte reçu par Maître Camille Hellinckx, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 103 du 4 mars 1997, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le même notaire Camille Hellinckx en date du 19 décembre 1996, publié au Mémorial C numéro 144 du 25 mars 1997, ayant un capital social de un milliard deux cent millions de lires italiennes (1.200.000.000,- ITL).

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate :

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Mise en liquidation de la société

2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de dissoudre anticipativement la société et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne comme liquidateur:

Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, demeurant à Uebersyren.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 à 148 de la loi sur les sociétés commerciales sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans le cas où cette autorisation est normalement requise.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Tous les frais et honoraires du présent acte, évalués à la somme de trente mille francs luxembourgeois, sont à la charge de la société.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 25.000.560,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : M-F. Ries-Bonani - F. Hübsch - A.Thill - J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2000, vol. 511, fol. 91, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68848/231/63) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1649 Luxembourg, 6, rue Jean Gutenberg.

R. C. Luxembourg B 71.843.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour LABORATOIRE DENTAIRE MARC MULLENBACH, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68854/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

REUNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.848.

Acte de constitution publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations en date du 20 mai 1992.

Le bilan et l'annexe au 31 mars 2000, ainsi que toutes informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUNION S.A.

Signature

(68922/255/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

REUNION S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 16A, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 38.848.

Maître Jean-Marc Ueberecken et Madame Chantal Leclerc ont démissionné de leur poste d'administrateur avec effet au 14 juillet 2000.

Madame Christine Louis-Haberer, maître en droit, demeurant à L-2670 Luxembourg, 12, boulevard de Verdun, a été nommée administrateur avec effet au 14 juillet 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

REUNION S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 84, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68923/255/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LEITZ-SERVICE, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8436 Steinfort, 17A, rue de Kleinbettingen.
R. C. Luxembourg B 23.218.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour LEITZ-SERVICE, GmbH

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68858/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LESKA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 21.222.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 17 octobre 1995

Transfert du siège social de la société du 16, allée Marconi, L-2012 Luxembourg, au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg.

Pour la Société LESKA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68859/005/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 59.417.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 26 mai 2000

L'Assemblée accepte la démission de la société IMMERSEWEALTH LTD et nomme en remplacement la société INNERVISTA LTD dont le mandat expire à l'assemblée générale Ordinaire de l'an 2004.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

(68981/636/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TYRUS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1453 Luxembourg, 85, route d'Echternach.
R. C. Luxembourg B 59.417.

Monsieur le Préposé au registre de commerce et des sociétés est requis d'inscrire

- La démission de la société IMMERSEWEALTH LTD de sa fonction d'administrateur en date du 26 mai 2000.
- La nomination de la société INNERVISTA LTD aux fonctions d'administrateur en date du 26 mai 2000. Son mandat expirera à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'an 2004.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

P. Slendzak

Associé

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68982/636/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LINDIA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 33.744.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

(68860/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LKR IMMOBILIEN GESELLSCHAFT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 57.482.

Les comptes annuels au 30 juin 1998 ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 novembre 2000.

Signature.

(68861/636/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LOCKWOOD INTERNATIONAL HOLDING S.A.H., Société Anonyme Holding.

Gesellschaftssitz: L-1725 Luxembourg, 28, rue Henri VII.

H. R. Luxemburg B 37.333.

Protokoll einer Verwaltungsratssitzung vom 20. November 2000

Anwesend: Fernand Sassel, Steuerberater, wohnhaft in Munsbach
Romain Zimmer, Steuerberater, wohnhaft in Luxemburg.

Tagesordnung:

Ernennung eines neuen Verwaltungsratsmitgliedes.

Beschluss

- Das Demissionsschreiben von Herrn Jean Schons als Verwaltungsratsmitglied wird angenommen.
- Zum neuen Verwaltungsratsmitglied wird ernannt Herr Dr. Wolfgang Hertel, Diplomingenieur, wohnhaft in Veilchenweg 2, D-68542 Heddesheim. Diese Ernennung muss von der nächsten Generalversammlung der Aktionäre gutgeheissen werden.
- Die Gesellschaft wird verpflichtet durch die gemeinsame Unterschrift von 2 Verwaltungsratsmitgliedern.

F. Sassel / R. Zimmer

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68862/664/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LOMBARD ODIER INVEST S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 25.301.

EXTRAIT

Conseil d'Administration

Suivant résolution circulaire du Conseil d'Administration de la société en date du 16 novembre 2000, Maître Francine Keiser a été nommée administrateur de la société en remplacement de Monsieur A. H. Baljet avec effet au 16 novembre 2000 et pour une durée se terminant à la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires. Pour publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68863/267/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LUGEX, Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 64.360.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 8 novembre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
 - Monsieur Philippe Slendzak, administrateur de sociétés, demeurant à Luxembourg
 - Monsieur Stéphane Liégeois, employé privé, demeurant à Luxembourg
- et le mandat de commissaire aux comptes de
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) S.A.

Les mandats d'administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(68866/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LUTGEN & FILS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4760 Pétange, 52, rue de Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 21.413.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 52, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour LUTGEN & FILS, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68869/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S.A.F.I. S.A., SOCIETE ANONYME FINANCIERE INTERNATIONALE, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 16.641.

Les comptes annuels aux 30 juin 2000 et 1999 enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 4 octobre 2000

Conseil d'administration

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée d'un an le mandat de tous les administrateurs venus à échéance.

Suite à cette décision, le Conseil d'Administration en fonction pour l'exercice 2000/2001 est composé comme suit:

- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, 147, rue de Warken, L-9088 Ettelbruck,
- Antoine Jean-Hugues, Comptable, 10, rue de Chiny, B-6821 Lacuisine,
- Reuter Carine, Employée Privée, 5, rue des Champs, L-3332 Fennange.

Commissaire aux comptes

L'assemblée générale a décidé de renouveler pour une durée d'un an le mandat de Commissaire aux Comptes de Monsieur Dominique Maqua, Comptable, demeurant à B-6767 Lamorteau.

Répartition du résultat de l'exercice

L'assemblée générale a décidé le report à nouveau de l'intégralité de la perte de LUF 949.129 pour l'exercice se terminant au 30 juin 2000.

F. Mangen

Administrateur

(68930/750/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

LUX-SUCRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4670 Differdange, 198, rue de Soleuvre.
R. C. Luxembourg B 66.360.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2000, vol. 318, fol. 33, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Differdange, le 6 décembre 2000.

LUX-SUCRE, S.à r.l.

(68870/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MA.GI.KI.ZO HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 18, rue de l'Eau.
R. C. Luxembourg B 53.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 (version abrégée), enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 87, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

AFFECTATION DU RESULTAT

- Report à nouveau ITL (10.730.602,-)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68876/693/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAITRE MESURE, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, rue Alphonse Weicker.
R. C. Luxembourg B 56.688.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 6 novembre 2000

Suite à la démission de l'ensemble du conseil d'administration, l'assemblée générale décide d'élire les personnes suivantes:

- Monsieur Guillaume Cardon, directeur de sociétés, domicilié à Paris (France)
- Monsieur Patrick Meyer, directeur de sociétés, domicilié à Paris (France)
- Monsieur Jérôme Boucheron, directeur de sociétés, domicilié à Paris (France).

Leurs mandats prendront fin lors de l'assemblée générale ordinaire chargée d'approuver les comptes de l'exercice 1999.

Le mandat de commissaire aux comptes de EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG) est confirmé.

Pour mention aux fins de réquisition et de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour réquisition

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68879/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MRG DIFFUSION, Société Anonyme.

Siège social: L-7233 Bereldange, 40, Cité Grand-Duc Jean.
R. C. Luxembourg B 42.167.

Réunion du conseil d'administration du 22 novembre 2000

Ordre du jour:

Signatures autorisées.

Les membres du Conseil d'administration tous ici présents décident de conférer à Madame Martine Delvallée en sa qualité d'administrateur-délégué un droit de cosignature obligatoire.

A. Amintaheri / A. de Clercq / M. Delvallée

Administrateur / Administrateur / Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68901/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68888/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68889/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68890/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68891/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68892/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MELOC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 42.412.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68893/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MARCAN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen/Mersch, 14, rue Belle-Vue.

R. C. Luxembourg B 29.504.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2000.

Signature.

(68880/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MARKETING BUSINESS CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1330 Luxembourg, 44, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 28.442.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 janvier 1999

AFFECTATION DU RESULTAT

- Réserve légale	15.510,- LUF
- Résultats reportés	619.695,- LUF
Total:	<u>635.205,- LUF</u>

Composition du conseil d'administration

- Monsieur Nico Bindels, administrateur de sociétés, demeurant à Bissen;
- Monsieur Joseph Pennese, cadre technique, demeurant à Lorry Mardigny (France);
- Monsieur Jean Luc Baudouin, directeur de sociétés, demeurant à Valleroy (France).

Commissaire aux comptes

ABAX, S.à r.l., Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(68882/592/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SYMMAQUE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.

R. C. Luxembourg B 55.839.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998, enregistrés à Luxembourg, le 2 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 14 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- 1) Patrick Rochas,
- 2) Maurice Houssa,
- 3) Céline Stein.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes:

EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG), avec siège social à Luxembourg.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de 1999.

Luxembourg, le 15 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(68961/636/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MC CONSTRUCTIONS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 14, rue Belle-Vue.
R. C. Luxembourg B 52.785.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 6 décembre 2000.

Signature.

(68883/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.820.

Le bilan au 30 septembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour MÉCHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(68884/024/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.820.

Le bilan au 30 septembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour MÉCHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

(68885/024/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 65.820.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 9 novembre 2000

Résolutions

L'assemblée ratifie la cooptation de M. Ermenegildo Polito par le conseil d'administration du 20 mars 2000 en remplacement de M. Gustave Stoffel, démissionnaire.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice au 30 septembre 2000:

Conseil d'administration

MM. Federico Franzina, employé privé, demeurant à Luxembourg, président;

Germain Birgen, employé privé, demeurant à Luxembourg;

Ermenegildo Polito, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maryse Santini, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MONTBRUN REVISION, S.à r.l., 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour *MECHANICAL AND INDUSTRIAL DEVELOPMENT HOLDING S.A.*

Société Anonyme Holding

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliaire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68886/024/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MEDIUM S.A. HOLDING, Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R. C. Luxembourg B 77.139.

DISSOLUTION

Il résulte d'un acte de dissolution de société reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 21 novembre 2000, enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2000, vol. 511, fol. 96, case 4:

I.- Que la société anonyme MEDIUM S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey, R. C. Luxembourg, section B numéro 77.139, a été constituée suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 14 juillet 2000, en voie de publication au Mémorial C.

II.- Que suite à la réunion de toutes les actions dans une seule main celle-ci se trouve dissoute par l'actionnaire unique, par reprise par lui de l'intégralité de l'actif et du passif de la société.

III.- Que les livres et documents de la société dissoute resteront déposés pendant au moins cinq ans à L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(68887/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ROYAL OAK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 28.047.

Les comptes annuels aux 30 juin 2000 et 1999 enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 octobre 2000

Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration en fonction pendant l'exercice 2000/2001 est composé comme suit:

- Francken Marc, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Rumst, Président,
- Mangen Fons, Réviseur d'Entreprises, demeurant à L-Ettelbruck, Administrateur-Délégué,
- De Vicq de Cumplich Philippe, Administrateur de Sociétés, demeurant à B-Herent,
- Muller Edmond, Industriel, demeurant à L-Kleinbettingen.

Commissaire aux comptes

Le Commissaire aux Comptes en fonction pendant l'exercice 2000/2001 est la société REVILUX S.A., avec siège social à Luxembourg.

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'assemblée générale a décidé d'affecter le bénéfice de EUR 3.266.370,55 pour l'exercice se terminant au 30 juin 2000 comme suit:

- Allocation à la réserve légale	3.198,36 EUR
- Report à nouveau	3.263.172,19 EUR
	3.266.370,55 EUR

F. Mangen

Administrateur

(68927/750/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7420 Cruchten, 51, rue Principale.
R. C. Luxembourg B 17.393.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2000, vol. 318, fol. 33, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cruchten, le 4 décembre 2000. MEUBLES D'OCCASION WEITEN, S.à r.l.
(68897/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MICABOUL HOLDING.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 14.117.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle du 16 octobre 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- 1) Patrick Rochas
- 2) Philippe Slendzak
- 3) Karl Heinrich Oechslin.

L'Assemblée réélit aux fonctions de commissaire aux comptes:

PricewaterhouseCoopers, Bâle.

Les mandats des administrateurs et du commissaire ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'an 2000.

Luxembourg, le 8 novembre 2000.

P. Rochas

Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68898/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

NASKA GROUP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 45, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 55.057.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires qui s'est tenue en date du 1^{er} septembre 2000 que:

- Monsieur Mahmoud Nesr, demeurant à Meudon (France), a été élu à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire BRIGHTON CORPORATION, société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à Wilmington.

- Monsieur Hussein Diab, demeurant à Beirut (Lebanon), a été élu à la fonction d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire BUFFALO DELIVERY CORPORATION, société anonyme de droit américain, établie et ayant son siège social à Wilmington.

- Le mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires en 2001.

Luxembourg, le 1^{er} septembre 2000.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68904/000/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

**C.E.L.I.A., S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. WAVTHI, S.à r.l.).**

Siège social: Wiltz, 30A, rue des Tondeurs.
R. C. Luxembourg B 59.868.

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, agissant en remplacement de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Marius Abobului, gérant de société, demeurant à B-4000 Liège, 18, rue Jonckeu.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

1. Qu'il est le seul associé de la société à responsabilité limitée unipersonnelle WAVTHI, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte du notaire Gérard Lecuit, en date du 13 juin 1997, publié au Mémorial C, Recueil numéro 546 du 4 septembre 1997, dont les statuts ont été modifiés suivant acte du notaire Gérard Lecuit en date du 9 juillet 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de 1998 page 35929.

2. Cessions de parts:

Monsieur Marius Abobului, prénommé, déclare par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Pascal Fontaine, expert-comptable, demeurant à B-Louveigne, ce acceptant, cinq cents (500) parts sociales.

La cession de parts a lieu au prix de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), montant que le cédant déclare avoir reçu avant la signature des présentes en dehors de la présente du notaire instrumentant, ce dont il est confirmé bonne et valable quittance.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre. La cessionnaire est propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et il aura droit aux bénéfices éventuels y afférents à compter de ce jour.

En conséquence, le cédant met et subroge le cessionnaire dans tous ses droits et obligations attachés aux parts présentement cédées.

Ensuite, l'associé unique, à savoir, Monsieur Pascal Fontaine, prénommé, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts ci-avant constatée, l'associé décide de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- LUF), représenté par cinq cents (500) parts sociales de mille francs luxembourgeois (1.000,- LUF) chacune, toutes détenues par Monsieur Pascal Fontaine, expert-comptable, demeurant à B-Louveigne.»

Deuxième résolution

L'associé accepte la démission de Monsieur marius Abobului, de sa fonction de gérant de la société et lui accorde pleine et entière décharge en ce qui concerne l'exercice de ses fonctions jusqu'à ce jour.

Troisième résolution

L'associé unique décide de nommer Monsieur Pascal Fontaine, prénommé, en tant que gérant unique, avec pouvoir d'engager la société par sa seule signature.

Le gérant ainsi nommé a ensuite déclaré accepter ladite cession de parts au nom et pour le compte de la société et dispenser le cédant de la faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du Code civil.

Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en C.E.L.I.A., S.à r.l., de sorte que l'article 2 des statuts aura la teneur suivante:

Art. 2. La société prend la dénomination de C.E.L.I.A., S.à r.l.

Cinquième résolution

L'associé unique décide de changer l'objet de la société de sorte que l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5.** La société a pour objet la charpenterie, menuiserie et menuiserie métallique, la construction métallique et ouvrages d'arts métalliques.

La société pourra en outre faire toutes les opérations mobilières, immobilières et industrielles se rattachant directement ou indirectement à son objet social.»

Sixième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à Wiltz, 30A, rue des Tondeurs, de sorte que le premier alinéa de l'article 3 des statuts aura la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le siège social est établi à Wiltz.»

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes à environ trente mille francs (30.000,-).

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Abobului, P. Fontaine, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 126S, fol. 95, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 2000.

G. Lecuit.

(68992/220/75) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

NEW AGE LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 90, rue des Remparts.
R. C. Luxembourg B 71.864.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 8 mai 2000

AFFECTATION DU RESULTAT

- Réserve légale	629,55 EUR
- Résultats reportés (bénéfice)	11.961,39 EUR

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour la société

FIDUCIAIRE WEBER & BONTEMPS, Société Civile

(68905/592/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

NOUVELLE RADIOCOM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Stumper.
R. C. Luxembourg B 66.956.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour NOUVELLE RADIOCOM, S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68906/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOLUTIONS GRAPHIQUES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

STATUTS

L'an deux mille, le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Emile Schlessler, notaire de résidence à Luxembourg, 28, boulevard Grand-Duchesse Charlotte.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Nicolas Adami, ingénieur, demeurant à F-57155 Marly, 34, rue Calmette et Guerin,
- 2.- Madame Anne Catherine Zorzutti, épouse de Monsieur Nicolas Adami, animatrice-qualité, demeurant à F-57155 Marly, 34, rue Calmette et Guerin,
- 3.- Monsieur Francesco Baranzelli, rentier, demeurant à I-21100 Varese, Via Mercadante, 1, ici représenté par Monsieur Nicolas Adami, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Varese, le 9 novembre 2000, laquelle procuration, paraphée ne varietur, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci. Lesdits comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet la conception de machines d'art graphique, la commercialisation, le conseil technique et commercial et le service après-vente.

Elle peut faire toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société prend la dénomination de SOLUTIONS GRAPHIQUES, S.à r.l., société à responsabilité limitée.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Elle commence à compter du jour de sa constitution.

Art. 5. Le siège de la société est établi à Strassen.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Les cent (100) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Nicolas Adami, prénommé, cinquante et une parts sociales	51
2.- Madame Anne Catherine Zorzutti, prénommée, neuf parts sociales	9
3.- Monsieur Francesco Baranzelli, prénommé, quarante parts sociales	40
Total: cent parts sociales	100

Toutes ces parts ont été immédiatement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément de tous les associés.

Art. 8. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 9. Les créanciers personnels, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et à tout moment révoquables par l'assemblée des associés.

L'acte de nomination fixera l'étendue des pouvoirs et la durée des fonctions du ou des gérants.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre des parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la société.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Par dérogation, le premier exercice commencera le jour de la constitution et finira le trente et un décembre deux mille un.

Art. 14. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu par les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué à la somme de trente-cinq mille francs luxembourgeois (LUF 35.000,-).

Le capital social est évalué à la somme de cinq cent mille deux cent quinze francs luxembourgeois (LUF 500.215,-).

Assemblée générale extraordinaire

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1.- Le nombre des gérants est fixé à un.

Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Nicolas Adami, prénommé, lequel aura tous les pouvoirs pour engager valablement la société en toutes circonstances par sa seule signature.

2.- L'adresse de la société sera la suivante:

L-8009 Strassen, 147, route d'Arlon.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: N. Adami, A.C. Zorzutti, E. Schlessner.

Enregistré à Luxembourg, le 28 novembre 2000, vol. 6CS, fol. 88, case 1. – Reçu 5.002 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

E. Schlessner.

(69032/227/95) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

OLIWOOD, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 54.688.

Le bilan et l'annexe légale au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Signature.

(68907/664/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

OPTIMEX, Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 154, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 64.881.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 10 juin 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Didier Lang, administrateur-délégué de la société,
- Monsieur Albert Grelloni,
- Monsieur Jean-Pascal Bousez.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de Monsieur Eric Gontier, employé, domicilié voie Cardijn, 54, B-1348 Ottignies-Louvain-La-Neuve.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes 2000.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(68908/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

ORMEAUX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 63.852.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg, le 7 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Patrick Rochas;
- Monsieur Yves Mertz;
- Mademoiselle Anne-Isabelle De Man.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes, la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle à tenir en 2001.

Luxembourg, le 30 octobre 2000.

P. Rochas

Administrateur

(68909/636/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PESCA HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 39.315.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68914/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PAVICO, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 2, rue Jean Jaurès.
R. C. Luxembourg B 67.353.

—
Changement d'adresse du siège social de la S.à r.l. PAVICO, dont n° de R.C.: B 67.353.

Ancienne adresse du siège social:

17, rue de la Libération, L-3510 Dudelange.

Nouvelle adresse:

2, rue Jean Jaurès, L-3490 Dudelange.

PAVICO, S.à r.l.

Signature

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 30 novembre 2000, vol. 318, fol. 37, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): Signature.

(68912/000/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 75.313.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une décision de l'Assemblée générale des actionnaires de PEARSON TELEVISION HOLDINGS S.A., tenue le 25 juillet 2000, que:

- le siège social de la société est transféré au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 85, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Releveur (signé): J. Muller.

(68913/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PRIVALUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 27.282.

—
L'an deux mille, le sept novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme PRIVALUX MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri, R.C. Luxembourg section B numéro 27.282, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire alors de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 31 décembre 1987, publié au Mémorial C numéro 62 du 11 mars 1988, ayant un capital social de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF).

La société, qui a été agréée par la commission de surveillance du secteur financier, est soumise aux règles et lois y relatives.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Michel Horgnies, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Maître Christel Henon, avocat, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Hubot, employé privé, demeurant à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Ajouté à l'article 5 de trois alinéas ayant la teneur suivante:

«Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra, par modification des statuts, créer différentes catégories d'actions.

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts conformément à la loi.»

2.- Modification de l'article 6 des statuts en insérant une clause «transmission des actions».

3.- Modification du premier alinéa de l'article 10 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à la poste aux actionnaires dans le délai légal.»

4.- Modification du deuxième alinéa de l'article 17 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le réviseur d'entreprises sera élu par le conseil d'administration pour une période maximum de six ans.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts deux alinéas ayant la teneur suivante:

«**Art. 5. Deux derniers alinéas.** Les actions sont et resteront nominatives.

La société pourra, par modification des statuts, créer différentes catégories d'actions.

Le capital de la société pourra être augmenté ou réduit par résolution des actionnaires prise conformément aux dispositions exigées pour la modification des présents statuts conformément à la loi.»

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article six des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 6. Transmission des actions.**

1. Cession

a) Forme de la cession.

Toute cession d'action doit être constatée par écrit. La cession n'est rendue opposable à la société qu'après avoir été signifiée à cette dernière ou acceptée par elle, selon les modalités de l'article 1690 du code civil.

Elle n'est opposable aux tiers qu'après l'accomplissement de cette formalité.

b) Cession entre actionnaires.

Les actions sont librement cessibles entre actionnaires.

c) Agrément de cession à des tiers non-actionnaires ou au conjoint, ascendant ou descendant du cédant.

Les actions ne peuvent être cédées à des tiers étrangers à la société qu'avec le consentement unanime de tous les actionnaires.

Lorsque la société comporte plus d'un actionnaire, le projet de cession est notifié à la société et à chacun des actionnaires par acte d'huissier ou par lettre recommandée avec demande d'avis de réception.

La demande d'agrément indique les nom, prénom, adresse du cessionnaire, le nombre des actions dont la cession est envisagée et le prix offert. Dans un délai de 15 jours, à compter de cette notification, le conseil d'administration doit convoquer l'assemblée des actionnaires pour qu'elle délibère sur le projet de cession des actions ou consulte les actionnaires par écrit sur ce projet.

La décision de la société est notifiée au cédant par lettre recommandée avec demande d'avis de réception. Si la société n'a pas fait connaître sa décision dans un délai de 3 mois à compter de la dernière notification prévue au présent alinéa, le consentement à la cession est réputé acquis.

d) Obligation d'achat ou de rachat des actions dont la cession n'est pas agréée.

Si la société a refusé de consentir à la cession, les actionnaires sont tenus dans un délai de 3 mois à compter de son refus, d'acquérir ou de faire acquérir les actions au prix dans les conditions prévues ci-après.

Le rachat se fera au prix fixé chaque année par l'assemblée générale des actionnaires. Ce prix s'appliquera jusqu'à ce qu'une assemblée subséquente le modifie et l'englobe dans les bénéfices acquis au jour de cession.

Le paiement devra être effectué ainsi qu'il suit: un premier tiers (1/3) dans les 3 (trois) mois de la notification du rachat. Le solde, qui portera intérêts au taux légal, devra être acquitté au plus tard dans les 15 (quinze) mois de cette notification.

Si à l'expiration du délai imparti aucune des solutions prévues ci-dessus n'est intervenue, l'actionnaire peut réaliser la cession initialement prévue.

La renonciation d'un ou de plusieurs actionnaires de leur exercice de droit de préemption, accroît le droit de préemption des autres actionnaires, proportionnellement à la participation de ces derniers dans la société.

2. Transmission par décès ou par suite de dissolution, liquidation de communauté.

En cas de décès d'un actionnaire, la société continue entre les actionnaires survivants à l'exclusion des héritiers et ayants droit de l'actionnaire décédé et éventuellement son conjoint survivant, sauf agrément selon procédure détaillée ci-avant. A défaut d'agrément, le prix de rachat des actions de l'associé décédé sera égal aux fonds propres + 10% multiplié par le prorata des actions appartenant à l'associé décédé.

Le droit de préemption des associés survivants devra être exercé dans un délai de 3 (trois) mois à partir du décès. Passé ce délai, les héritiers et éventuellement le conjoint survivant, deviendront actionnaires.

Le paiement en cas de préemption devra intervenir selon les mêmes modalités que lors d'une cession entre vifs.

Toute cession (entre vifs ou par décès) faite en violation à ce qui précède est inopposable à la société et aux actionnaires.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article dix des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 10. Premier alinéa.** Les assemblées des actionnaires seront convoquées par le conseil d'administration à la suite d'un avis énonçant l'ordre du jour et envoyé par lettre recommandée à la poste aux actionnaires dans le délai légal.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier le deuxième alinéa de l'article dix-sept des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 17. Deuxième alinéa.** Le réviseur d'entreprises sera élu par le conseil d'administration pour une période maximum de six ans.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-cinq mille francs luxembourgeois.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M. Horgnies, C. Henon, J.-P. Hubot, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 15 novembre 2000, vol. 511, fol. 83, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(68916/231/123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PRIVALUX MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 27.282.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler

Notaire

(68917/231/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

RTL/VERONICA DE HOLLAND MEDIA GROEP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.

R. C. Luxembourg B 31.294.

EXTRAIT

Il résulte des délibérations et décisions unanimes de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tenue au siège de la société le 21 novembre 2000, que:

- L'Assemblée générale prend acte de la démission comme administrateur de Monsieur Marc Fortems et lui donne décharge pour l'exécution en bonne et due forme de son mandat.

- L'Assemblée générale décide de nommer comme nouveau membre du Conseil d'administration Monsieur Dirk Gerkens, résidant au 45, boulevard Pierre Frieden, L-1543 Luxembourg, pour une durée se terminant à l'Assemblée générale des actionnaires statuant sur les comptes annuels de la société de l'exercice 2000.

- Le Conseil d'administration se compose dès lors comme suit:

Monsieur Dick van der Graaf, Président,

Monsieur Jean-Charles de Keyser,

Monsieur Dirk Gerkens.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2000.

Signature

Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 68, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68928/000/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PRODILUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof-Capellen, route des 3 Cantons.

R. C. Luxembourg B 16.854.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(68919/799/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

PROJECT CONSULT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 47.705.

—
Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 novembre 2000.

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG)

Signature

(68920/636/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

RAIFFEISEN RE S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 49.848.

—
Extrait des résolutions du 17^e Conseil d'Administration, datées du 2 octobre 2000

2. Le Conseil prend note de la démission de Monsieur Edmond Schumacher de son poste d'Administrateur et de Président du Conseil d'Administration avec effet au 28 juin 2000.

Le Conseil remercie vivement Monsieur Edmond Schumacher pour l'intérêt qu'il a porté à la création et au développement des affaires de la Société.

3. Le Conseil coopte Monsieur Jacques Mangen en tant qu'Administrateur, en remplacement de Monsieur Edmond Schumacher, avec effet au 28 juin 2000. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de 2006.

Cette cooptation sera soumise pour ratification à la plus prochaine Assemblée Générale des Actionnaires.

4. Le Conseil nomme Monsieur Alphonse Sinnes en tant que Président du Conseil d'Administration jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale de juin 2001.

Pour la société

F. Gabriel

Directeur Délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 80, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68921/730/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SANARA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R. C. Luxembourg B 30.808.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1999 a décidé d'élire en tant que nouveaux administrateurs, les personnes suivantes:

- ASTICUS AB, Vådursgatan 5, SE-40227 Gothenburg;
- SWEDIUM BV, Koningslaan 4, NL-1075 AC Amsterdam;
- Lars Graffner, Vådursgatan 5, SE-40227 Gothenburg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour SANARA S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68931/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

RICHTER FAMILY HOLDINGS EUROPE S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1330 Luxembourg, 16, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R. C. Luxembourg B 57.643.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 87, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Pour le conseil d'administration

Signature

(68924/592/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S3I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 41.813.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(68929/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SILBERMAUER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 17, rue de la Chapelle.
R. C. Luxembourg B 69.531.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 14 novembre 2000, vol. 546, fol. 6, case 2, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 décembre 2000.

Signature

Le mandataire de la société

(68935/534/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 69.858.

L'an deux mille, le treize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SITCOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R. C. Luxembourg section B numéro 69.858, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 28 avril 1999, publié au Mémorial C numéro 568 du 23 juillet 1999, et dont les statuts ont été modifiés suivant actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 12 octobre 1999, publié au Mémorial C numéro 1001 du 27 décembre 1999;
- en date du 22 décembre 1999, publié au Mémorial C numéro 282 du 14 avril 2000;
- en date du 21 janvier 2000, publié au Mémorial C numéro 329 du 6 mai 2000.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Fiore Ries-Bonani, employée privée, demeurant à Esch-sur-Alzette.

La présidente désigne comme secrétaire Mademoiselle Françoise Hübsch, employée privée, demeurant à Echternacherbrück (Allemagne).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Alain Thill, employé privé, demeurant à Echternach.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ce ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

La présidente expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence de 2.000.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 5.000.000,- EUR à 7.000.000,- EUR, par la création et l'émission de 40.000 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 50,-, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des actions nouvelles.

3. Modification afférente du premier alinéa de l'article cinq des statuts.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de cinq millions d'euros (5.000.000, EUR) à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR), par la création et l'émission de quarante mille (40.000) actions nouvelles de cinquante euros (50,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Pour autant que de besoin les actionnaires actuels déclarent expressément renoncer à leur droit de souscription préférentiel.

Souscription - Libération

Les quarante mille (40.000) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société anonyme de droit italien SITCOM S.p.A., ayant son siège social à Rome, Via del Tritone (Italie).

Le montant de deux millions d'euros (2.000.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société SITCOM INTERNATIONAL S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire, par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article cinq des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital souscrit est fixé à sept millions d'euros (7.000.000,- EUR), représenté par cent quarante mille (140.000) actions de cinquante euros (50,- EUR) chacune, disposant chacune d'une voix aux assemblées générales.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de neuf cent cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 80.679.800,- LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.-F. Ries-Bonani, F. Hübsch, A. Thill, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 novembre 2000, vol. 511, fol. 84, case 5. – Reçu 806.798 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2000.

J. Seckler.

(68936/231/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SITCOM INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R. C. Luxembourg B 69.858.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 27 novembre 2000.

J. Seckler.

(68937/231/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S.M.M. HOLDINGS

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.531.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68942/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.
R. C. Luxembourg B 26.278.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 82, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour SOCIETE D'ETUDE ET DE CONSTRUCTION S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68943/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOCIETE FINANCIERE DE NOLAY S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 38.402.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68944/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOCIETE HOLDING PELMO.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 40.149.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68945/531/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOFTWARE DEVELOPEMENT & CONSULTING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1626 Luxembourg, 8, rue des Girondins.
R. C. Luxembourg B 29.056.

Administrateurs:

A biffer:

Monsieur Prosper Schroeder,

Monsieur Aloyse Bisdorff.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000.

Pour réquisition

P. Hoffmann

Commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 546, fol. 75, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68948/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOCOTEL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 12.635.

Statuts coordonnés en vigueur suite et sur base d'une assemblée générale statutaire sous seing privé du 18 mai 1999 ayant décidé le changement de la devise d'expression du capital social de la société en vertu des dispositions de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en euros, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Signature.

(68946/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOFIFRICO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 4.027.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(68947/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOLKARST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R. C. Luxembourg B 44.621.

Le bilan au 30 mars 2000, enregistré à Luxembourg, le 30 novembre 2000, vol. 546, fol. 69, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2000.

Signature.

(68949/531/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TARA TOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 77.220.

L'an deux mille, le huit novembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de son collègue, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TARA TOUR HOLDING S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié, en date du 1^{er} août 2000, en voie de publication.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jürgen Fischer, expert-comptable, demeurant à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Monsieur Gérard Maîtrejean, huriste, demeurant à B-Udange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Annick Braquet, employée privée, demeurant à B-Chantemelle.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

2. Souscription et libération de la totalité des cinq mille (5.000) actions nouvelles par ARISTA INVESTMENTS S.A., l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

3. Modification afférente de l'article 3 des statuts.

4. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau

et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital à concurrence de deux cent mille euros (200.000,- EUR) pour le porter de son montant actuel de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) à six cent mille euros (600.000,- EUR) par l'émission de cinq mille (5.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et Libération

L'actionnaire minoritaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, est alors intervenue aux présentes: ARISTA INVESTMENTS S.A., établie et ayant son siège social à Tortola, BVI, ici représentée par Monsieur Jürgen Fischer, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 21 octobre 2000, laquelle société déclare souscrire les cinq mille (5.000) actions nouvelles et les libérer intégralement moyennant versement en espèces de sorte que la somme de deux cent mille euros (200.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce qui a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Deuxième résolution

Suite à ce qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts qui aura désormais la teneur suivante: «**Art. 3.** Le capital social est fixé à six cent mille euros (600.000,- EUR), représenté par quinze mille (15.000) actions d'une valeur nominale de quarante euros (40,- EUR) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.»

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le montant de deux cent mille euros (200.000,- EUR) est évalué à huit millions soixante-sept mille neuf cent quatre-vingts francs luxembourgeois (8.067.980,- LUF).

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes est évalué à environ cent quarante mille francs luxembourgeois (140.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Fischer, G. Maîtrejean, A. Braquet, J.-J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 17 novembre 2000, vol. 126S, fol. 95, case 1. – Reçu 80.680 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 2000.

G. Lecuit.

(68962/220/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TARA TOUR HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 77.220.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 30 novembre 2000.

G. Lecuit.

(68963/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

SOPRANO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 62.553.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.

FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature

(68950/657/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S & P INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

L'an deux mille, le seize novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1. Monsieur Paul Pauletto, employé privé, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.
2. Monsieur Thordur Saemundsson, mécanicien d'avions, demeurant à L-5372 Munsbach, 22, um Schennbiereg.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société civile immobilière dénommée S & P INVEST S.C.I., ayant son siège social à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, a été constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 9 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 326 du 18 juillet 1995.

- Que le capital social est fixé à deux millions de francs (2.000.000,- LUF), divisé en deux mille (2.000) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

- Que les comparants sub. 1 et sub. 2 sont les seuls et uniques associés actuels de ladite société et qu'ils se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris, à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions de francs (2.000.000,- LUF), pour le porter de son montant actuel de deux millions de francs (2.000.000,- LUF) à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF) par l'émission et la décision de deux mille (2.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de mille francs (1.000,- LUF) chacune, à souscrire en numéraire.

Les deux mille (2.000) parts sociales nouvellement émises sont souscrites de l'accord de tous les associés comme suit:

1. Monsieur Paul Pauletto, préqualifié, à concurrence de 1.000 parts sociales.
2. Monsieur Thordur Saemundsson, préqualifié, à concurrence de 1.000 parts sociales.

Le montant de deux millions de francs (2.000.000,- LUF) a été apporté en numéraire par les prédicts souscripteurs de sorte que ledit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital réalisée, l'article six (6) des statuts se trouve modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital social est fixé à quatre millions de francs (4.000.000,- LUF), divisé en quatre mille (4.000) parts sociales de mille francs (1.000,- LUF) chacune.»

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Paul Pauletto, employé privé, demeurant à L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid, deux mille parts sociales	2.000
2. Monsieur Thordur Saemundsson, mécanicien d'avions, demeurant à L-5372 Munsbach, 22, um Schennbiereg, deux mille parts sociales	2.000
Total: quatre mille parts sociales	4.000

Ces parts sociales ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de quatre millions de francs (4.000.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Tous les frais et honoraires du présent acte incombant à la société en raison de la présente augmentation de capital sont évalués à la somme de ... mille francs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont tous signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Pauletto, T. Saemundsson, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2000, vol. 511, fol. 91, case 6. – Reçu 20.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68951/231/60) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

S & P INVEST S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-6996 Rameldange, 27, rue du Scheid.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68952/231/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

STIN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2350 Luxembourg, 3, rue Jean Piret.

R. C. Luxembourg B 50.684.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 6 octobre 2000

Il résulte dudit procès-verbal que:

- Monsieur Floyd Widener a été nommé administrateur-délégué chargé de la gestion journalière de la société.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

Pour extrait conforme

A. Schmitt

Mandataire

Pour copie conforme

BONN & SCHMITT & STEICHEN

Avocats

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68955/275/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

STIPHOUT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 4, boulevard Royal.

R. C. Luxembourg B 40.277.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 respectivement au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 1^{er} décembre 2000, vol. 546, fol. 76, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 décembre 2000.

A. Schwachtgen

Notaire

(68956/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

THEORE HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1477 Luxembourg, 24, rue des Etats-Unis.

R. C. Luxembourg B 62.128.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 79, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 novembre 2000.

Pour THEORE HOLDING S.A.

FIDUCIAIRE DES P.M.E.

Signature

(68969/514/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

THE FASTNET HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 66.676.

Le rapport annuel au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société THE FASTNET HOUSE S.A.

Signature

(68965/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société THE INVESTOR'S HOUSE S.A.

Signature

(68966/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

THE INVESTOR'S HOUSE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R. C. Luxembourg B 48.989.

Le rapport annuel au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société THE INVESTOR'S HOUSE S.A.

Signature

(68967/005/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

THOMAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.
R. C. Luxembourg B 33.819.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 18 mai 1999 a décidé d'élire en tant que nouveaux administrateurs, les personnes suivantes:

- ASTICUS AB, Vädursgatan 5, SE-40227 Gothenburg;
- SWEDIUM BV, Koningslaan 4, NL-1075 AC Amsterdam;
- Lars Graffner, Vädursgatan 5, SE-40227 Gothenburg.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale de l'année 2005.

Pour THOMAS S.A.

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68968/267/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

VERNEL SECURITIES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 3, place Dargent.
R. C. Luxembourg B 46.207.

Le bilan au 30 juin 2000, enregistré à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 86, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 décembre 2000.

(68988/696/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TRAGELUX, Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 28, rue Baerendall.
R. C. Luxembourg B 39.035.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire réunie à Mamer le 1^{er} décembre 2000 a pris acte de la démission de l'administrateur Georges Wickler. Décharge pleine et entière lui est accordée. Est nommée en son remplacement Madame Gabrielle Comodi-Santos, employée privée, demeurant à F-Thionville.

Pour extrait conforme

N. Haas

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68975/664/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TWINERG, Société Anonyme.

Siège social: L-4108 Esch-sur-Alzette, 201, route d'Ehlerange.
R. C. Luxembourg B 64.224.

—
EXTRAIT

Il résulte du Conseil d'Administration du 16 novembre 2000 que:

Pouvoirs de signature

1. Représentation générale de la société

Conformément aux prescriptions légales relatives aux sociétés commerciales et aux articles 12 et 13 des statuts, le Conseil d'administration délègue le pouvoir de représenter la société dans les actes, y compris ceux où intervient un fonctionnaire public ou un officier ministériel, et en justice, à Monsieur Gaëtan Paternostre, agissant seul.

2. Gestion journalière

Le Conseil, conformément à l'article 13 des statuts, délègue la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à Monsieur Gaëtan Paternostre, agissant seul. Pour toute matière excédant la gestion journalière la co-signature d'un administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 78, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(68976/799/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TYACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.
R. C. Luxembourg B 77.590.

—
L'an deux mille, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

S'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TYACK S.A., ayant son siège social à L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri, R. C. Luxembourg section B numéro 77.590, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 17 août 2000, en voie de publication au Mémorial C.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Bruno Beernaerts, licencié en droit (UCL), demeurant à Fauvillers (Belgique).

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Patrick Moinet, licencié en droit (UCL), demeurant à Rulles (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David De Marco, directeur, demeurant à Stegen.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

Le président expose et l'assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. Augmentation de capital à concurrence de 269.000,- EUR, pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR à 300.000,- EUR, par la création de 269 actions nouvelles d'une valeur nominale de 1.000,- EUR chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2. Souscription et libération intégrale des nouvelles actions.

3. Modification de l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts.

4. Ajouté à l'article 5 des statuts d'un alinéa ayant la teneur suivante:

«Les actes d'achat et de vente de participations, ainsi que l'endettement de la société sont de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.»

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR), pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000,- EUR) à trois cent mille euros (300.000,- EUR), par la création et l'émission de deux cent soixante-neuf (269) actions nouvelles d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Deuxième résolution

Les deux cent soixante-neuf (269) actions nouvellement émises sont intégralement souscrites de l'accord de tous les actionnaires par la société de droit des Iles Vierges Britanniques BRIGHT GLOBAL S.A., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

Le montant de deux cent soixante-neuf mille euros (269.000,- EUR) a été apporté en numéraire de sorte que le prédit montant se trouve dès à présent à la libre disposition de la société TYACK S.A., ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 3. Premier alinéa.** Le capital social souscrit est fixé à trois cent mille euros (300.000,- EUR), représenté par trois cents (300) actions de mille euros (1.000,- EUR) chacune.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'ajouter à l'article cinq des statuts un alinéa ayant la teneur suivante:

«**Art. 5. Dernier alinéa.** Les actes d'achat et de vente de participations, ainsi que l'endettement de la société sont de la compétence de l'assemblée générale des actionnaires.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux cent cinq mille francs luxembourgeois.

Pour les besoins de l'enregistrement le montant de l'augmentation de capital social est évalué à 10.851.433,10 LUF.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: B. Beernaerts, P. Moinet, D. De Marco, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 27 novembre 2000, vol. 511, fol. 97, case 3. – Reçu 108.514 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68977/231/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

TYACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R. C. Luxembourg B 77.590.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(68978/231/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

UBI-BENE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 38, boulevard Joseph II.
R. C. Luxembourg B 35.180.

Les comptes annuels ainsi que l'affectation du résultat au 31 décembre 1999, enregistrés à Luxembourg, le 5 décembre 2000, vol. 546, fol. 83, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 octobre 2000.
FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A.

Signature
(68983/657/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

UNICO INVESTMENT FUND MANAGEMENT COMPANY S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.
H. R. Luxemburg B 16.460.

Auszug aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, die am 27. November 2000 in Luxemburg stattfand

Die Generalversammlung beschliesst, Herrn Harmut Rödiger als Nachfolger von Herrn Helmut Schlembach zum geschäftsführenden Verwaltungsratsmitglied (administrateur-délégué) zu bestellen.

Die Bestellung ist gültig bis zur nächsten ordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, die über den Jahresabschluss des Geschäftsjahres bis zum 31. Dezember 2000 abstimmen wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 5. Dezember 2000.
UNICO FINANCIAL SERVICES S.A.

Unterschriften
Enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 11. – Reçu 500 francs.
Le Receveur (signé): J. Muller.
(68985/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

VANPIPERZEEL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.
R. C. Luxembourg B 39.358.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 4 décembre 2000, vol. 546, fol. 81, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue à Luxembourg le 8 août 2000

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de

- Monsieur Philippe Slendzak;
- Monsieur Maurice Houssa;
- Monsieur Stéphane Liégeois.

L'Assemblée renouvelle le mandat du commissaire aux comptes de la société EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG).

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes 1999.

Luxembourg, le 30 octobre 2000.
EURO-SUISSE AUDIT (LUXEMBOURG)

Agent domiciliaire
P. Rochas
(68987/636/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

WEILA IMMOBILIEN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3450 Dudelange, 5, rue du Commerce.
R. C. Luxembourg B 56.257.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 27 novembre 2000, vol. 318, fol. 33, case 8, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 6 décembre 2000. WEILA IMMOBILIEN S.A.
(68993/000/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 décembre 2000.

J.P.S. GROUP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

—
STATUTS

L'an deux mille, le vingt-huit novembre.
Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

1. Monsieur Patrick Boutboul, gérant de société, demeurant à F-75004 Paris, 27, rue des 2 Ponts.
 2. Monsieur Joseph Bohbot, directeur commercial, demeurant à F-94260 Fresnes, 83, avenue de la Paix.
 3. Monsieur Samy Souied, directeur commercial, demeurant à F-75010 Paris, 200, rue de la Fayette.
- Les comparants sub 2 et 3 sont ici représentés par Monsieur Patrick Boutboul, prénommé,
En vertu de deux procurations sous seing privé données le 23 novembre 2000.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, ès qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er}. Dénomination, siège, durée, objet

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de J.P.S. GROUP, S.à r.l.

Art. 3. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. La société a pour objet au Luxembourg et à l'étranger toutes prestations de services administratifs.

Elle pourra faire toutes opérations commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

La société a en outre pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties sans vouloir bénéficier de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

Titre II. Capital social, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille six cents euro (12.600,- EUR), représenté par cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euro (100,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Monsieur Patrick Boutboul, prénommé, quarante-deux parts	42
2. Monsieur Joseph Bohbot, prénommé, quarante-deux parts	42
3. Monsieur Samy Souied, prénommé, quarante-deux parts	42
Total: cent vingt-six parts	126

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en numéraires à un compte bancaire, de sorte que la somme de douze mille six cents euro (12.600,- EUR) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant l'accord unanime des associés.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Art. 10. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément unanime.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque toutes les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Art. 12. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Titre III. Administration

Art. 13. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non qui, vis-à-vis des tiers, ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 16. Chaque associé peut participer aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 17. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Titre IV. Exercice social, répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Exceptionnellement, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2001.

Art. 19. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 20. Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Titre V. Dissolution, liquidation

Art. 21. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VI. Disposition générale

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Frais

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est évalué à cinq cent huit mille deux cent quatre-vingt-trois francs luxembourgeois (508.283,- LUF).

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ quarante-neuf mille cinq cents francs luxembourgeois (49.500,- LUF).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est établi à L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

2. L'assemblée générale désigne comme gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Patrick Boutboul, prénommé.

Le gérant a les pouvoirs les plus étendus pour engager la société en toutes circonstances par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Boutboul, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 29 novembre 2000, vol. 127S, fol. 18, case 1. – Reçu 5.083 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 4 décembre 2000.

G. Lecuit.

(69018/220/126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.

MAG INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

STATUTS

L'an deux mille, le neuf novembre.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

A comparu:

La société de droit anglais L.M.Q. LTD, ayant son siège social à Kemp House, 152-160, City Road, London EC1V 2NX (Angleterre),

ici dûment représentée par Monsieur Kléber Hardy, administrateur de sociétés, demeurant à Maxéville (France), en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée par la présente.

Titre I^{er}. - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société prend la dénomination de MAG INTERNATIONAL, S.à r.l.

Art. 3. La société a pour objet la prestation de services et le conseil sur tous les métiers touchant de près et de loin à la logistique, l'affrètement, les relations publiques et le lobbying.

La société a en outre pour objet la prise de participations au sens le plus large dans toute société d'un objet semblable ou différent du sien; elle pourra prendre toutes mesures de nature à valoriser sa participation dans ces sociétés, notamment souscrire à leurs emprunts obligataires ou non, leur consentir des avances de fonds et s'intéresser à leur gestion journalière au travers de l'exécution de mandats d'administrateur ou de mission de consultance au sens le plus large.

Elle pourra également mettre tous types d'immeubles, de matériels au sens le plus large, véhicules ou moyens de transports divers, à titre gratuit ou onéreux, à la disposition de ses filiales.

La société pourra en outre effectuer toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. La société est constituée pour une durée illimitée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses coassociés.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR), représenté par quatre cents (400) parts sociales de trente et un euro (31,- EUR) chacune.

Les parts sociales ont été souscrites par la société de droit anglais L.M.G. LTD, ayant son siège social à Kemp House, 152-160, City Road, London EC1V 2NX (Angleterre).

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euro (12.400,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elle ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et gérance

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Art. 15. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 16. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 18. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V. - Disposition générale

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2000.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ vingt-cinq mille francs.

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à la somme de 500.214,76 LUF.

Résolutions prises par l'associé unique

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1466 Luxembourg, 8, rue Jean Engling.

2.- Est nommée gérante de la société:

La société L.M.Q. LTD., ayant son siège social Kemp House, 152-160, City Road, London EC1V 2NX (Angleterre).

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante.

Le notaire instrumentant a rendu attentif le comparant au fait qu'avant toute activité commerciale de la société pré-sentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par le comparant.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé : K. Hardy, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 21 novembre 2000, vol. 511, fol. 90, case 3. – Reçu 5.002 francs=125 EUR.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 4 décembre 2000.

J. Seckler.

(69017/231/125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 décembre 2000.